

Arrondissement de
RAMBOUILLET

2024-023

Canton de CHEVREUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

L'An, Deux Mille Vingt-Quatre

Date de convocation
17 MAI 2024

Le 27 mai,

Date d'affichage de
convocation
17 MAI 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

Nombre de conseillers

Etaient présents : Bertrand HOUILLON, Frédérique DULAC, Tristan JACQUES, Roberto DRAPRON, Arnaud BOUTIER, Magali DOUSSE, Jean TANCEREL, Brigitte BOUCHET, Denis GUYARD, Raymond BESCO, Fabienne BELLIN-WEILL, Guérigonde HEYER, Denis VERGNIAULT, Slimane MOALLA, Chrystèle GUILLARD, Charles RENARD, Nicolas LARGESSE, Isabelle SALOME, Etienne DERYN, Thérèse MALEM, Anne DEUDON.

En exercice : 29

Présents : 21

Formant la majorité des membres en exercice.

Votants : 28

Absents ayant donné pouvoir : Laurence RENARD à Charles RENARD, Emilie STELLA à Chrystèle GUILLARD, Eliane GOLLIOT à Slimane MOALLA, Yolande GROBON à Guérigonde HEYER, Patrick MARQUET à Denis GUYARD, Salem LABRAG à Nicolas LARGESSE, Stéphane BOUCHARD à Thérèse MALEM.

Absente :
Caroline LIGNOUX

Madame Frédérique DULAC a été élue Secrétaire de séance.

Date de la séance :

Le Conseil Municipal,

27 mai 2024

VU le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5216-5 VI,

Objet :

VU la délibération n°2021-408 du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2021 approuvant le pacte financier et fiscal de solidarité,

**Pacte financier 2022-2026 –
Demande de fonds de
concours auprès de Saint-
Quentin-en-Yvelines –
Complément Gymnase
Delaune**

VU la délibération n°2022-227 du Conseil Communautaire en date du 19 mai 2022, approuvant le règlement d'application des fonds de concours aux communes,

VU la délibération du Conseil Municipal date du 24 septembre 2018, relative au Fonds de concours de Construction/réhabilitation d'équipements culturels, socio-culturels et sportifs

VU la délibération du Conseil Municipal ne date du 15 décembre 2021, relative au Fonds de concours 2021,

CONSIDERANT que la commune a produit à l'appui de sa demande, une note de présentation du projet, un plan de financement et un calendrier prévisionnel, conformément au règlement susvisé,

CONSIDÉRANT que la demande de la commune entre dans l'enveloppe globale qui lui est attribuée,

VU l'avis de la Commission Finances qui s'est réunie le 24 mai 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Article 1 : DEMANDE** à Saint-Quentin-en-Yvelines l'attribution d'un fonds de concours dans le cadre du pacte financier 2022-2026 d'un montant maximum de 453 369,70 €, et plafonnée à 50% du montant restant à la charge de la commune,

- **Article 2 : APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Montant opération (€ H.T) : 3 341 873,25 €

Subvention(s) : 1 116 123 €

Coût restant à la charge de la commune (€ HT) : 2 225 750,25 €

Ancien Fonds de concours sollicité : 659 505,30 €

Nouveau Fonds de concours sollicité sur pacte 2022-2026 : 453 369,70 €

Participation totale de SQY : 1 112 875 € soit 49,99 % du reste à charge

Cette délibération est adoptée à **l'unanimité**.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : **29 MAI 2024**

Certifiée exécutoire le : **29 MAI 2024**

Le Maire

B. HOUILLON



Le Secrétaire de Séance

F. DULAC

